



Règlements
Municipalité régionale de comté de
La Matanie (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2025

RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 269-2017

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie a abandonné la réalisation des travaux prévus au *Règlement numéro 269-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 82 500 \$ pour la réparation et la correction des cloisonnements résistant au feu de l'Édifice de La Matanie;*

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie, en vertu dudit règlement, détient un solde à financer de 82 500 \$ auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne sera pas utilisé;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement numéro 269-2017 afin de mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la MRC de La Matanie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Andrew Turcotte, maire de la municipalité de Sainte-Félicité, et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 21 mai 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de La Matanie ont lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Fournier, maire de Grosses-Roches, appuyé par monsieur Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement d'emprunt numéro 269-2017 est abrogé.

Article 3

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.



Le préfet
Gérald Beaulieu

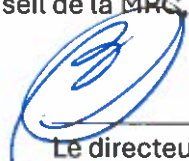


Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville

Nous soussignés, Gérald Beaulieu, préfet, et Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, certifions que le *Règlement numéro 295-2025 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 269-2017* a été adopté, par le conseil de la MRC, le 18 juin 2025.



Le préfet
Gérald Beaulieu



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville

Avis de motion et présentation du projet :	21 mai 2025
Adoption du règlement :	18 juin 2025
Publication et entrée en vigueur :	19 juin 2025